



UN MOUVEMENT
POUR TOUS

RÈGLES DE VIE AU DEJJ

ACTUALISÉ LE 25/03/2019 : CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR S'APPLIQUE LORS DE NOS ACTIVITÉS, WEEK-END, CENTRES AÉRÉS ET BIEN SUR LORS DE NOS CENTRES DE VACANCES, QUEL QUE SOIT LE LIEU OU LA TRANCHE D'ÂGE.

DEJJ : DÉPARTEMENT ÉDUCATIF DE LA JEUNESSE JUIVE.

Le DEJJ est un mouvement de jeunesse, apolitique, avec une vocation, une philosophie, une culture, une ambiance propre. Il permet à chacun de vivre ou de découvrir un judaïsme pluriel et ouvert, de s'intéresser aux autres quel que soit leur appartenance, leur milieu social. Au DEJJ, les anciens transmettent aux plus jeunes cette petite flamme, vive, chaleureuse et conviviale qui renaît génération après génération. Elle façonne des souvenirs inoubliables et des amitiés, souvent pour la vie !!!

Si vous choisissez d'y inscrire votre enfant, vous en acceptez la philosophie mais aussi les règles. Ce sont des règles simples qui permettent une vie de groupe harmonieuse. Parlez-en avec votre enfant afin qu'il comprenne qu'il doit les respecter. Les enfants vont vivre au DEJJ des moments d'apprentissages et d'expérimentations, dans une « démocratie ». Notre seule ambition est leur épanouissement.

- Respecter les autres jeunes, les animateurs, les directeurs
- Respecter l'environnement, les différents matériels mis à disposition.
- Ne pas avoir de comportement violent, ne pas user de vocabulaire grossier, indécent ou irrespectueux
- Respecter les règles d'hygiène, sur soi et autour de soi
- Avoir un comportement et une tenue vestimentaire correctes
- Ne pas mettre la musique trop fort.
- Pas de mixité dans les chambres.
- Ne pas utiliser les ballons et jeux extérieurs (raquette, batte de base-ball, etc.) à l'intérieur des locaux ni devant les locaux (pour des raisons de sécurité)
- Remettre les jeux, coussins, objets... à leur place après utilisation
- Savoir écouter, échanger, partager.
- Ne pas monopoliser les différents matériels (jeux, accès internet...)
- Informer une personne de l'encadrement en cas de détérioration de matériel ou des locaux
- Ne pas fumer.
- L'utilisation du téléphone portable est très règlementée. Demander au préalable la règle en vigueur dans le centre.
- Ne pas voler sous peine d'expulsion.

Le jeune qui ne respecte pas ces règles sera sanctionné.

Pour toute dégradation de matériel ou des locaux, les frais de remise en état incombent aux parents.

En vertu de notre rôle de protection des mineurs, nous n'acceptons aucune consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, ni bien sûr le commerce de ces produits. Tout jeune possédant ces produits, les consommant ou les vendant sera immédiatement exclu du centre sans aucune possibilité de le réintégrer.

Le directeur du centre se réserve le droit de renvoyer un enfant qui ne se plie pas aux règles de vie et perturbe la bonne marche du groupe.

En cas d'expulsion pour toute mauvaise conduite, aucun remboursement même partiel, ne pourra être réclamé, les frais de retour sont à la charge des parents.

SIGNATURE

J'ai pris connaissance du présent règlement intérieur, je l'accepte.

Date :

LE PÈRE

LA MÈRE

L'ENFANT

DÉPARTEMENT ÉDUCATIF DE LA JEUNESSE JUIVE

ASSOCIATION LOI 1901 - AGRÉÉ MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SIÈGE NATIONAL : 26, RUE BOTZARIS - 75019 PARIS - PRESIDENTDEJJNATION@GMAIL.COM